

LIBÉREZ PABLO ET SANTEN

Nos camarades Michel RAPTIS (PABLO) et Sal SANTEN sont maintenant emprisonnés depuis neuf mois sans avoir été jugés.

Un tel délai de détention préventive est tout à fait anormal et commence à susciter des désapprobations qui trouvent leur écho jusqu'au sein du Sénat hollandais comme nous le montrons ci-dessous par un extrait d'un rapport de la commission pour le budget du département de justice.

Nous voyons là, la confirmation de ce que nous avons toujours dit, que nos camarades ont été victimes de machinations, ourdies par les services de police français, auxquelles les polices hollandaise et allemande se sont prêtées, qu'on ne pouvait pas reprocher autre chose à nos camarades qu'une activité militante en faveur de la Révolution Algérienne sans contrevention avec les lois hollandaises, que c'est pour cela, qu'on a tenté de camoufler leur arrestation en affaire de droit commun, que c'est pour cela qu'on s'est ingénié à fabriquer des preuves permettant d'étayer cette thèse, le corps du délit ainsi fabriqué devant être bien fragile puisqu'il changea plusieurs fois de nature, d'abord fabrication de fausse monnaie, puis participation à un « projet de fabrication », puis fabrication de fausses pièces d'identité, puis fabrication d'armes, etc...

Il ne fallut rien moins qu'une navette entre les services français et la police hollandaise et de nombreux aller-retour pour tenter d'introduire dans le dossier de nos camarades de quoi le rendre plus consistant, au besoin également, à défaut de pouvoir servir contre eux, pour pouvoir être utilisé contre d'autres militants anti-colonialistes, comme par exemple le fameux document mettant en cause les courageux défenseurs des militants algériens emprisonnés, les avocats algériens dont la « justice » française cherche à se débarrasser depuis des années.

Il faut croire que toute cette construction laborieuse est bien fragile pour qu'après neuf mois d'instruction, la justice hollandaise hésite à ouvrir un procès qui risque de faire éclater une vérité : les autorités de ce pays, au mépris de leurs propres règles, se sont rendues coupables de complaisance vis-à-vis de l'impérialisme français, ce qui n'est pas pour étonner un marxiste révolutionnaire, mais le gouvernement hollandais tient à perpétuer les illusions des masses de ce pays qui ne peuvent concevoir leurs institutions qu'irréprochables et incorruptibles.

En fait, la justice hollandaise n'ose pas aller devant ce procès de peur du scandale.

Mais un autre scandale la guette, c'est celui d'une détention « préventive » prolongée sans raison qui est aussi accusatrice contre elle.

Il n'est qu'une solution pour elle, c'est de reconnaître la nullité des accusations portées contre nos camarades et de les relâcher.

C'est dans ce sens que nous devons maintenant orienter notre campagne.

Extrait du Rapport de la commission du Sénat hollandais pour le budget du département de justice (traduit de la presse hollandaise), 7 février 1961.

« ...Beaucoup de membres de la commission émettent l'opinion qu'une détention provisoire qui dépasse un certain nombre de mois, perd le caractère d'une mesure d'urgence. Plus particulièrement si on considère, qu'après la fermeture de l'instruction, l'officier de justice et la cour, ont également besoin d'un certain temps pour la préparation du procès. Il semble, par des informations dans la presse, qu'on ne suit pas toujours cette procédure. Ces membres ont désigné plus spécialement les informations concernant les affaires RAPTIS et SANTEN, maintenant devant la cour d'Amsterdam... »

Signé par six sénateurs représentant toutes les formations politiques représentées au Sénat.

Les multiples témoignages de solidarité en faveur de nos camarades ont déjà porté leurs fruits, leurs conditions de détention se sont améliorées, les nombreuses interventions de personnalités et d'organisations auprès des autorités hollandaises ont rapporté à nos camarades un supplément d'égard et une certaine considération. Les autorités, devant la faiblesse de leur dossier commencent à reculer. Il ne faut pas relâcher notre effort. Il faut les contraindre à être conséquentes, ou bien juger ou bien relâcher. En tout cas, la détention préventive ne se justifie plus nécessairement à la « manifestation de la vérité ». Nos camarades ont au moins droit à la liberté provisoire.

Il faut intervenir plus que jamais, énergiquement auprès des autorités hollandaises, pour exiger la libération de RAPTIS (PABLO) et SANTEN.

— Multipliez les démarches auprès du Ministère de la Justice de Hollande, LA HAYE, (PAYS-BAS).

— Faites intervenir vos organisations, vos syndicats.

— Envoyez des listes de pétitions en faveur de ces deux militants révolutionnaires.

— Envoyez le double de vos interventions au Comité de Soutien, M. Roger FOIRIER, 89, rue Rouget-de-l'Isle, SURESNES.

— Soutenez la défense de nos camarades en envoyant vos fonds de solidarité à la même adresse :

C.C.P. PARIS 13726-83

ou à « La Vérité des Travailleurs » en spécifiant « Pour les emprisonnés ».

(Voir en page 15, un appel du 6^e Congrès mondial de la IV^e Internationale.)

A NOS LECTEURS

Le numéro du mois de février de la « Vérité des Travailleurs » ne comportait que 12 pages, en raison de la sortie simultanée de la brochure sur LA GREVE B... dont le service a été fait... nos abonnés.

Le prochain numéro de

LA VERITE DES TRAVAILLEURS

paraître le 8 avril 1961.